

Mme Pierrette PONTABRI
Présidente de la Ligue des Yvelines de Karaté
5 rue de l'Avre
78340 LES CLAYES sous BOIS

APPEL A CANDIDATURE ENTRAINEUR KUMITE LIGUE

**Pour entraîner l'élite régionale de la ligue des Yvelines de Karaté
à la rentrée 2009**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que **le poste d'entraîneur kumité**, est à
pourvoir **pour la rentrée de septembre 2009**.

Les compétences recherchées pour ce poste :

- Etre titulaire au minimum du BEES 1.
- Avoir ou avoir eu, une expérience dans le domaine de la compétition combat, en tant qu'athlète, entraîneur, arbitre etc...
- Avoir pris connaissance de la lettre de mission, ci jointe, concernant les rôles et Missions d'un entraîneur Régional, et donc s'engager clairement auprès de sa ligue, dans le cadre des missions qui lui sont proposées dans la lettre sus nommée.

Le CV, la lettre de motivation et la copie du brevet d'état doivent être retournés avant le
DIMANCHE 14 Septembre 2008.

- Ligue des Yvelines de Karaté, Mme Pierrette PONTABRI, 5 rue de l'Avre 78340 Les Clayes sous Bois.

L'ENTRAINEUR REGIONAL (ER)

1 - NOMINATION

Le DTN nomme l'entraîneur régional.

Le DTL propose au DTN la nomination de l'entraîneur régional, après consultation du président de la ligue et par son intermédiaire. Le DTN procède à la nomination de l'entraîneur régional après avis du DTN adjoint chargé du Haut Niveau et des Equipes de France.

L'entraîneur régional est licencié à la Fédération, titulaire au minimum du BEES 1 (sauf dérogation provisoire accordée par le DTN), et doit avoir une expérience reconnue des compétitions internationales ou nationales.

L'Entraîneur Régional est placé sous l'autorité technique du DTN adjoint, chargé du Haut Niveau, et hiérarchique du DTL.

Le DTN peut mettre fin à la mission de l'entraîneur régional à la demande motivée du DTN adjoint, chargé du Haut Niveau ou du DTL, et après consultation du président de la ligue.

2 - RÔLE ET MISSIONS

L'Entraîneur Régional accomplit ses missions en liaison avec le DTL.

Il peut constituer autour de lui une équipe d'entraîneurs qualifiés.

Il participe au plan régional à la mise en œuvre de toute action relevant de la politique nationale du Haut Niveau, commandée par la DTN.

Dans le cadre de la filière du Haut Niveau, l'ER détecte les athlètes à fort potentiel de sa Ligue dans les catégories benjamins, minimes, cadets, et en liaison avec le DTN adjoint, chargé du Haut Niveau et les entraîneurs de clubs, il organise leur formation sportive :

- par l'organisation de stages et de regroupements de l'élite régionale de ces catégories ;
- par un suivi individualisé.

Il propose au DTN adjoint, chargé du Haut Niveau, conformément aux procédures en vigueur, l'inscription des athlètes en Liste Espoirs, à partir des critères retenus par la DTN. Il sélectionne les sportifs de sa Ligue en vue de leur inscription aux compétitions nationales selon les règles édictées par la Fédération.

Il propose, avec justification, au DTN adjoint chargé du Haut Niveau, la liste des athlètes inscrits hors quota, conformément aux procédures en vigueur.

Il sélectionne et encadre les équipes de Ligue lors de compétitions quel que soit le niveau.

Sur convocation du DTN adjoint, chargé du Haut Niveau, il participe à la réunion annuelle des Entraîneurs Régionaux, à l'occasion de laquelle sont précisées les directives techniques.

Pour remplir ses missions, l'Entraîneur Régional dispose des moyens administratifs et financiers qui sont mis à sa disposition par la Ligue.

Il présente à la fin de chaque saison sportive au DTN adjoint, chargé du Haut Niveau, et au DTL, le rapport général de ses activités et le cas échéant les difficultés rencontrées dans l'accomplissement de ses missions.